

## **Compte-rendu du CHSCT plénier du 3 novembre 2020**

### **1 – Approbation du Procès verbal**

Voté à l'unanimité.

### **2 – Questions des mandatés CHSCT**

La CFDT a indiqué que l'alarme de nos locaux ne fonctionne pas au Nantîl. La porte d'entrée principale reste ouverte en dehors des heures d'ouverture.

L'administration nous répond que le SPIA (Service Prestations Immeubles Administratifs) est notre interlocuteur pour les problématiques de sécurité dans notre bâtiment.

### **3 – Direction Générale Sécurité et Tranquillité Publique**

#### **3-1 - Direction Tranquillité Publique : modalités d'organisation de la Police Métropolitaine des transports en commun (**Avis**)**

Ce dossier concerne la création d'une Police Métropolitaine des Transports en Commun (PMTTC). Ce service comptera 32 agents, un chef de service de catégorie B, 31 agents de catégorie C dont un adjoint chef de service, 4 chefs de brigade et 4 adjoints au chef de brigade. La mission de ce service est d'assurer les missions liées à la tranquillité, la salubrité et la sécurité des personnes et des biens dans les transports en commun. Ils interviendront dans les transports en commun, sur les quais et les arrêts.

La CFDT a interrogé sur le nombre de femmes recrutées actuellement pour cette futur PMTC. L'administration nous a informé qu'il y a eu 18 recrutements fermes dont 3 femmes. Un autre recrutement aura lieu en janvier 2021.

La CFDT a réagit en demandant pourquoi sur le plan il n'y a pas de vestiaire féminin sur le même lieu que les hommes. Pour les vestiaires hommes pourquoi les douches ne sont pas intégrées dans leurs vestiaires ?

La réponse donnée est que c'est une solution temporaire en attendant la réhabilitation des bâtiments de la Manufacture. De plus les agents pourront se changer dans la douche, elles seront équipées de patères. Les femmes iront dans le vestiaire femme « pool » ASVP, Police Municipale et PMTC à l'opposé du service.

La CFDT a demandé si les parkings relais feront partie de la zone d'activité de la PMTC. L'administration nous a répondu oui pour les parking relais à proximité des réseaux de transport public.

**Dossier voté à l'unanimité par les OS.**

#### **4 – Direction Générale déléguée à la Cohésion Sociale**

##### **4-1- Département Prévention et Solidarités**

###### **4-1-1 – Direction Parcours de Vie des Aînés : adaptation des moyens et des plannings de travail au sein des EHPAD (Avis)**

La DPVA face au constat des difficultés que rencontrent leurs services :

- au sein des 6 EPHAD (240 ETP (Équivalent Temps Plein)), on observe 11 % d'absentéisme en 2019 soit 12 280 jours d'absence soit 50 jours par agent et par an en moyenne.
- 18 postes d'aide-soignants et 4 postes d'agents sociaux sont non pourvus, ce sont des postes permanents.
- 60 % des remplaçants recrutés sont non diplômés et il y a des difficultés à les fidéliser (turn-over).

La DPVA a décidé, après création de 12 postes d'aides-soignantes (2 par EHPAD) suite à l'augmentation de leur budget décidé par le CPOM, de refaire une nouvelle organisation pour diminuer la pénibilité quotidienne (journée de 7h ou 7h25, suppression de tous les horaires coupés en semaine et diminution du nombre de coupé sur le week-end, roulement équitable pour l'ensemble des aides soignants et renforcement des équipes le week-end avec 1 aide soignant supplémentaire.

La CFDT demandé si l'administration peut dégeler les postes des agents sociaux afin de favoriser la titularisation, et aussi si l'administration peut augmenter la quotité du temps de travail des contractuels pour moins d'emploi précaire et que cela soit plus attractif.

L'administration est en train d'étudier comment il pourrait dégeler des postes.

De plus, la CFDT a demandé la date de la mise en place de la **prime grand âge**. Enfin, la CFDT s'est inquiété du nombre de volontaires pour les EHPAD.



L'administration nous a répondu qu'une proposition pour la prime grand âge sera faite pour la fin de l'année.

**La CFDT a déclaré qu'il y a eu une bonne concertation pour ce dossier. Nous remercions les services. Dans ce sens c'est une avancée pour la gestion des remplacements mais nous resterons vigilants sur la gestion des planning. La CFDT demande aussi un point d'étape à 6 mois pour évaluer la nouvelle organisation des remplacements.**

**Dossier voté à l'unanimité par les OS.**

#### **4-2 - Mission Égalité : Citad'Elles : adaptation des moyens et des plannings de travail (Avis)**

Face à la forte activité de ce nouveau service, 2600 venues depuis le 25 novembre, près de 10 000 appels depuis la crise, près de 1120 situations prises en charge, près de 50 mises en sécurité (logement Citad'elles), l'administration a décidé de créer un poste supplémentaire et de revoir leur planning en mettant des journées continues à la demande des agents.

Un rapport d'activité n'est pas encore présenté officiellement mais les OS le recevront.

La CFDT a fait une déclaration (voir en annexe).

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>CFDT</b>	CGT	UNSA
FO		

## **5 - Direction Générale Ressources**

### **5-1 – Département BÂTI : extension de vidéosurveillance sur le site du Perray (Avis)**

Suite à la recrudescence de dégradations et de vols constatés même en journée l'administration a décidé que les 20 caméras déjà installées pourront fonctionner 24h/24 y compris sur le parking où il y a des véhicules personnels et professionnels.

La CFDT a demandé comment l'administration va informer les agents de la situation des extensions de la vidéo surveillance ? Qui est habilité à contrôler les caméras et si vous enregistrez, combien de temps conservez-vous les vues ?



L'administration nous répond que les agents seront informés par des panneaux d'affichage à l'entrée des parkings. Enfin, le service maintenance technique du PMA sera habilité à gérer la vidéo surveillance et les images seront conservées entre 15 et 30 jours.

Pour	Contre	Abstention
FO		CFDT
UNSA		
CGT		

## 5-2 – Département Ressources Humaines

### 5-2-1 - Qualité de Vie et Santé au Travail : Point sur la situation épidémie COVID19 (Information)

Actuellement il y a 14 à 16 agents positifs au Covid dans nos collectivités.

La CPAM fait l'enquête pour les cas contacts. La collectivité ne peut pas imposer aux agents de se faire tester.

L'administration refuse des agents en télétravail car ils n'ont pas l'équipement nécessaire pour le faire et donc ils sont obligés de rester en présentiel.

L'administration n'intervient pas dans les directions pour indiquer le nombre de jours en télétravail pour chaque agent, la continuité d'un service public prime sur le télétravail.

L'activité sportive n'est pas supprimée pour les sportifs de haut niveau et pour les scolaires.

Dans les médiathèques et les bibliothèques, les drives vont être réinstallés.

Pour la DVAJ, ils ne peuvent plus accepter de réunions associatives sauf pour la grande précarité et pour le soutien scolaire.

Pour les Organisations syndicales (OS), le tractage est limité pour respecter le service courrier qui est en nombre restreint. De plus, la communication par papier est presque impossible dans cette période « confinement covid » car de nombreux agents sont chez eux en télétravail. Les OS n'ont pas l'autorisation d'envoyer des mails généraux ce qui rend la communication moins réactive. **N'hésitez pas à consulter notre blog : [www.cfdtnantesvillemetropole.fr](http://www.cfdtnantesvillemetropole.fr) .**

Pour les déplacements il faut une autorisation. Il faut que cette autorisation soit validée par la RH.

Une réunion spécifique Covid aura lieu le 12 octobre 2020.

